

# LE Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL  
Hiver 2015  
Vol. 15, no 1



## À L'INTÉRIEUR...

MOT DU MAIRE.....	1
ADMINISTRATION.....	2
URBANISME .....	3
ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS.....	4



## Mot du maire

La préparation du budget municipal représente pour les élus un défi : « Offrir de bons services tout en évitant les hausses de taxes ». Voilà une des préoccupations des membres de votre Conseil. Je pense que nous avons bien fait nos devoirs afin de présenter un budget équilibré et qui représente la réalité, malgré le fait que les différents paliers gouvernementaux ont diminué les subventions accordées aux municipalités.

Au cours de la dernière année, la Municipalité a mis aux normes le réseau d'aqueduc du Mont-Belvédère et je peux vous confirmer qu'en date de ce jour, les recommandations de notre plan d'intervention sont pratiquement complétées.

Le Parc des Sablières s'est transformé tout au long de l'année et dès cet hiver, nous y tracerons un sentier de raquette et de marche d'une longueur de  $\pm 2$  kilomètres. Vous êtes tous et toutes invité(e)s à découvrir l'endroit!

En terminant, j'aimerais offrir à tous les citoyens, citoyennes, mes meilleurs vœux pour les fêtes de Noël et du Nouvel An.

**Clément Cardin, Maire**

HÔTEL DE VILLE : 670 rue Principale, Piedmont QC J0R 1K0  
☎ 450 227-1888 • info@piedmont.ca • piedmont.ca

GARAGE MUNICIPAL :  
568, boul. des Laurentides, Piedmont QC J0R 1K0 • 450 227-3983

HEURES D'OUVERTURE :  
Du lundi au jeudi de 8h à 16h30, vendredi de 8h à 12h

CLÉMENT CARDIN, maire de Piedmont  
☎ 450 227-1888, poste 231 • cabinetdumaire@piedmont.ca

GILBERT AUBIN, directeur général  
☎ 450 227-1888, poste 226 • gilbert.aubin@piedmont.ca

DANIELLE DRAPEAU, secrétaire administrative et greffe  
☎ 450 227-1888, poste 228 • greffe@piedmont.ca

SYLVIE DUPUIS, directrice des finances  
☎ 450 227-1888, poste 224 • finances@piedmont.ca

LISE FOURNELLE, perception et accueil  
☎ 450 227-1888, poste 221 • info@piedmont.ca

NATHALIE GUESTHIER, service de la taxation  
☎ 450 227-1888, poste 222 • taxation@piedmont.ca

YOHANN DA SYLVA, directeur de l'urbanisme et de l'environnement  
☎ 450 227-1888, poste 227 • urbanisme@piedmont.ca

PATRICK CHARBONNEAU, inspecteur en bâtiment  
☎ 450 227-1888, poste 232 • inspecteur@piedmont.ca

ÉDITH PROULX, directrice des loisirs  
☎ 450 227-1888, poste 223 • loisirs@piedmont.ca

PIERRE YVES MORIN, directeur des travaux publics  
☎ 450 227-3983 • travaux.publics@piedmont.ca



## LE Piémontais

Rédaction et coordination :  
Municipalité de Piedmont  
Conseillère: Claudette Laflamme



Une réalisation de:



# Administration

## Congé durant la période des Fêtes

Les bureaux de l'hôtel de ville, ainsi que le département des travaux publics, sont fermés à partir de midi le 22 décembre 2014. De retour, lundi le 5 janvier 2015.

## Compte de taxes – date de paiement

- Votre compte de taxes sera mis à la poste vers le 15 janvier 2015. Le premier versement sera payable le 16 février. Quant aux deuxième et troisième versements, ils devront être acquittés respectivement le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre
- Les chèques, cartes de débit ou argent comptant sont les modes de paiement acceptés à nos bureaux. Vous pouvez également effectuer vos paiements en ligne, via le site web de la plupart des institutions financières, ou encore au guichet automatique de votre banque.

## Date des assemblées du Conseil – 2015

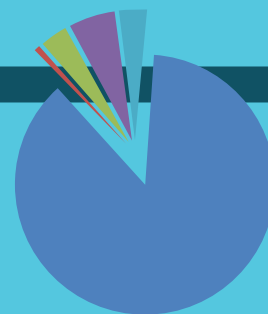
Les assemblées du Conseil municipal pour 2015 seront tenues aux dates suivantes :

12 janvier	2 février	2 mars
13 avril	4 mai	1er juin
6 juillet	3 août	14 septembre
5 octobre	2 novembre	7 décembre

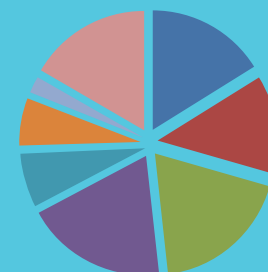
Ces assemblées sont publiques et se tiennent à vingt heures (20h00)

## Tableaux – budgets

RÉSUMÉ DES REVENUS	2015	Pourcentage	2014	Pourcentage
Revenus de sources locales	5 735 650 \$	88.65 %	5 646 400 \$	88,71 %
Compensation tenant lieu de taxes	36 000 \$	0.56 %	35 000 \$	0,55 %
Autres services rendus	122 350 \$	1.89 %	164 300 \$	2,58 %
Autres revenus de sources locales	402 000 \$	6.21 %	351 300 \$	5,52 %
Transfert gouvernemental	174 000 \$	2.69 %	168 000 \$	2,64 %
	<b>6 470 000 \$</b>	<b>100.00 %</b>	<b>6 365 000 \$</b>	<b>100,00 %</b>



RÉSUMÉ DES DÉPENSES	2015	Pourcentage	2014	Pourcentage
Administration	1 011 615 \$	15.64 %	964 775 \$	15,16 %
Sécurité publique	830 400 \$	12.83 %	782 900 \$	12,30 %
Transport routier	1 269 860 \$	19.63 %	1 254 700 \$	19,71 %
Hygiène du Milieu	1 341 200 \$	20.73 %	1 275 555 \$	20,04 %
Urbanisme et environnement	562 120 \$	8.69 %	549 605 \$	8,63 %
Loisirs et culture	516 275 \$	7.98 %	448 465 \$	7,05 %
Frais de financement	130 430 \$	2.02 %	150 200 \$	2,36 %
Autres activités de financement	808 100 \$	12.48 %	938 800 \$	14,75 %
	<b>6 470 000 \$</b>	<b>100.00 %</b>	<b>6 365 000 \$</b>	<b>100,00 %</b>



Taux de taxes	2015	2014
Foncière générale	0,475 \$	0,47 \$
Environnement	0,042 \$	0,040 \$
Ordures	125 \$	125 \$
Eau	100 \$	100 \$
Égout	185 \$	210 \$
Quote-part évaluation	21 \$	21 \$
Immobilisation	0,0657 \$	0,0657 \$

Évaluation municipale imposable :
Octobre 2015 :
633 179 200 \$
Octobre 2014 :
623 242 200 \$

## RAPPEL : CUEILLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous vous rappelons que durant les mois de novembre, décembre (quelques exceptions durant la période des Fêtes), janvier, février et mars, la cueillette des ordures ménagères s'effectue **aux deux semaines**. Référez-vous au calendrier aimanté pour l'horaire complet de toutes les collectes. D'ailleurs, concernant ce calendrier, il vous a été posté dernièrement. Donc, si vous n'avez pas reçu l'édition 2015, communiquez avec nous afin d'en obtenir une copie.

## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON

En hiver, nous souhaitons tous être confortablement au chaud dans notre maison, et ce, en économisant le plus possible sur notre facture d'électricité. Le site <http://www.changezdair.org/comment-faire-plus-encore> nous propose quelques astuces pour y parvenir :

**Calfeutrez pour stopper l'air froid.** Calfeutrez le pourtour des fenêtres, portes et trappes d'accès là où le froid est susceptible d'entrer. Les fuites d'air autour des fenêtres et des portes peuvent augmenter votre facture de chauffage de près de 20 %. Ajouter une pellicule plastique sur les fenêtres ou installer un double vitrage (châssis double) vous offrira une protection supplémentaire contre les grands froids de l'hiver.

**Isolez davantage.** Profitez de travaux de rénovation pour augmenter le degré d'isolation des murs et du grenier. L'isolation d'une maison est le premier système de défense contre le froid. Certaines maisons, particulièrement les plus âgées, n'ont pas une isolation adéquate. Un sous-sol non isolé peut faire augmenter votre facture d'énergie de 35 %.

**Entretenez bien votre système de chauffage.** Entretenez régulièrement votre fournaise. Un système de chauffage mal entretenu peut gaspiller du combustible (huile ou gaz naturel) et peut même libérer des gaz toxiques comme le monoxyde de carbone (CO).

**Ne chauffez pas au-delà de votre besoin.** Ajustez le thermostat en fonction de votre besoin réel. Rien ne sert de laisser un thermostat à 25 °C s'il n'y a personne dans la maison ! Pour chaque réduction de 1 °C, votre économie d'énergie sera de l'ordre de 2 %.

**Ne climatisez pas quand vous n'êtes pas là.** Éteignez le système de climatisation lors d'une absence prolongée. Vous éviterez de gaspiller inutilement votre énergie. Rien ne sert de climatiser une maison vide !

**Sélectionnez vos outils de climatisation.** Pour garder la maison bien au frais durant les chaudes nuits d'été, utilisez des ventilateurs de plafond et fermez les rideaux. Votre facture d'électricité sera moins élevée que si vous utilisez votre système de climatisation.

**Plantez des arbres.** Plantez des arbres pour protéger votre maison des vents froids d'hiver. Ils vous fourniront de l'ombre en été. Sans compter que les arbres absorbent des quantités importantes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le principal gaz à effet de serre produit par l'homme.

Pour en savoir davantage : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune / Conseils pratiques en écoénergie

[http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/conseils-pratiques/#.VHYr\\_ztoyUk](http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/conseils-pratiques/#.VHYr_ztoyUk)

## FOYERS AU BOIS

Durant la saison froide, lorsque les gens utilisent les foyers au bois, des particules fines invisibles sont émises dans l'environnement, ce qui affecte la qualité de l'air. Un feu de foyer, en apparence paisible, romantique et inoffensif, dégage une fumée composée de plus d'une centaine de substances toxiques différentes :

- particules fines;
- monoxyde de carbone;
- composés organiques volatils;
- hydrocarbures aromatiques polycycliques;
- oxydes d'azote;
- de nombreux produits irritants.



Certaines de ces substances sont cancérigènes. D'autres, comme les particules fines, qui ont un diamètre inférieur à celui d'un cheveu, peuvent pénétrer profondément dans les poumons et affecter la santé. La fumée dégagée par le bois qui brûle contribue à la formation de la pollution atmosphérique qui cause plus de 1500 décès prématurés chaque année à Montréal. Les enfants sont plus vulnérables aux effets néfastes des particules fines, car leurs systèmes respiratoire et immunitaire sont en plein développement. De plus, leur rythme respiratoire est plus élevé que celui des adultes, ils respirent donc plus d'air par kilogramme de poids corporel, ce qui veut dire qu'ils respirent plus de particules fines par kilogramme de poids corporel qu'un adulte lorsque l'air est pollué. Les personnes âgées sont également plus vulnérables aux effets néfastes des particules fines, car elles souffrent plus souvent de maladies chroniques (respiratoire, cardiaques, etc.) et les particules qu'elles respirent peuvent aggraver les symptômes de ces maladies.

Les bonnes pratiques du chauffage au bois constituent un moyen d'augmenter l'efficacité d'un système de chauffage tout en diminuant les risques d'incendie, les risques pour la santé, les émissions polluantes et les coûts d'utilisation. Voici les principales pratiques à adopter :

- Allumer le feu avec du papier journal et du petit bois d'allumage seulement (pas avec de l'écorce).
- Ne brûler que du bois naturel et bien sec pour limiter l'émission de contaminants dans l'air.
- Utiliser des bûches fendues en plus petits morceaux (10 à 15 cm de diamètre) et faire entrer assez d'air dans la chambre de combustion.
- Utiliser un système certifié par l'Agence de protection de l'environnement des É.-U. (EPA), de la bonne puissance pour le volume de la pièce à chauffer et installer avec des accessoires conformes.
- Faire inspecter et ramoner la cheminée au moins une fois par année ou plus selon l'utilisation qui en est faite.
- Installer des systèmes de détection préventifs (détecteur de fumée et détecteur de monoxyde de carbone), les vérifier régulièrement, et avoir un extincteur d'incendie à la portée de la main.
- Retirer régulièrement les cendres du poêle ou du foyer et les entreposer dans un contenant métallique couvert, à l'extérieur, dans un endroit sûr et éloigné de la maison.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site web du Ministère de l'Environnement : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/index.htm>

# Environnement

## DÉMARREURS À DISTANCE

Laisser tourner le moteur au ralenti entraîne aussi des effets néfastes sur l'environnement, sur la santé et sur l'usure du moteur. Il est vrai qu'en démarrant à l'avance le moteur et en le laissant tourner au ralenti, on permet à l'huile de se réchauffer, et d'ainsi mieux éliminer la friction entre les pièces métalliques. Cependant, il est inutile de laisser tourner le moteur durant cinq ou 10 minutes : il suffit de 30 secondes pour maximiser les propriétés visqueuses des liquides lubrifiants. Évidemment, l'utilisation d'un chauffe-moteur, qui réchauffera ces lubrifiants, permet aussi d'atteindre les objectifs de viscosité.

Remarquez que l'utilisation du démarreur à distance n'est pas absolument nécessaire. Si l'on prenait simplement l'habitude de démarrer d'abord sa voiture, puis de s'installer confortablement avant d'attacher sa ceinture, les délais seraient probablement suffisants. En hiver, cette même pratique est souhaitable et en comptant en plus le déneigement de la voiture, les délais sont suffisants.

D'après une étude de l'Office de l'efficacité énergétique du Canada, si tous les automobilistes canadiens faisaient marcher leur moteur au ralenti en moyenne de 5 à 10 minutes par jour, cela équivaldrait à plus de 75 millions de minutes par jour soit, un moteur tournant au ralenti pendant 144 ans. Ainsi, en plus d'accentuer les changements climatiques, de nuire à la qualité de l'air et à notre santé, nous gaspillons une quantité considérable de carburant et d'argent par simple mégarde.

Voici quelques raisons pour éviter de faire fonctionner votre moteur trop longtemps :

**Économiser de l'essence.** Un moteur qui tourne au ralenti pendant 10 minutes chaque jour consomme en moyenne 100 litres d'essence par année. Avec les prix de l'essence actuellement, il s'agit donc d'une somme importante qu'un conducteur peut économiser en limitant la marche au ralenti.

**Retarder l'usure de votre véhicule.** Contrairement à la croyance populaire, faire tourner le moteur d'un véhicule au ralenti avant de rouler ne protège pas le véhicule. En effet, un moteur qui tourne au ralenti ne fonctionne pas à sa température optimale, empêchant ainsi le carburant de brûler complètement. Cette situation engendre :

- une condensation des résidus sur les parois des cylindres;
- un encrassement des bougies pouvant faire augmenter la consommation d'essence jusqu'à 5 %;
- une contamination de l'huile par les résidus de combustion;
- des dommages et une usure prématurée de certaines pièces et parties du moteur;
- une corrosion du système d'échappement réduisant ainsi sa durée de vie.

Il serait donc bien sage de réfléchir avant de faire démarrer votre véhicule trop tôt le matin

## Travaux publics

### CHARTE DES COULEURS – BORNE-FONTAINE

Vous avez sûrement remarqué qu'au cours des dernières semaines le service des travaux publics a procédé à l'installation de balises de repère pour borne-fontaine.

Lors d'un incendie, la borne d'incendie peut vous sauver la vie. C'est pourquoi il est important de s'assurer qu'elle est facilement accessible. Pour contribuer à votre sécurité, le Service de sécurité incendie doit pouvoir utiliser une borne d'incendie le plus rapidement possible. Votre collaboration est essentielle! Voici un graphique qui illustre le dégagement nécessaire à une bonne intervention :



La visibilité de la borne-fontaine, la disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement influencent directement l'efficacité d'une intervention incendie. La Municipalité a donc procédé à la numérotation ainsi qu'à l'identification par un code de couleur des bornes-fontaines sur son territoire. Ces codes sont :

Code des couleurs	Classe	Débit litre/minute
Bleu	AA	5800 ou plus
Vert	A	3780 - 5680
Orange	B	1900 - 3780
Rouge	C	1900 et moins

## GAGNANTS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

### Félicitations aux gagnants du concours Villes et Villages fleuris.

- 1 | **Catégorie unifamiliale** 826, chemin des Pionniers
- 2 | **Catégorie multifamiliale** Condos des Trois-Villages
- 3 | **Catégorie commerciale** 677, rue Principale (Beauté Mona)
- 4 | **Mention spéciale** 370, chemin Avila



## NEIGE DANS ENTRÉE PRIVÉE

Nous vous le répétons souvent, mais rappelez-vous qu'il est strictement interdit de pousser la neige de votre entrée privée dans la rue ou l'emprise publique. En procédant ainsi, vous nuisez à la circulation automobile et aux opérations de déneigement. Si un entrepreneur privé déneige votre entrée, veuillez s'il vous plaît le mettre au courant de cette politique.

## ROUTE DE DÉNEIGEMENT

Plus de 60 kilomètres de route doivent être déneigés ou déglacés lors de tempête de neige ou de verglas. Rappelez-vous qu'il faut un minimum de 3h30 pour bien déneiger et épandre l'abrasif nécessaire sur chacun des secteurs.